

Image not found or type unknown



Puis je attaquer mon patron pour abus de faiblesse

Par **loulout34**, le **27/03/2008** à **17:19**

mon ex patron gérant a été condamné par les prud'hommes pour licenciement abusif, mais comme il a vendu le restaurant avant la date, et qu'il m'a fait un contrat d'une date d'entrée sans fin à son nom, et qu'il m'a fait travailler au noir avec preuve de sa main écrite je peux l'attaquer pour abus de faiblesse